



Union Nationale des Auditeurs des organismes Agricoles

## UNAGRI INFOS 72 Mai-Juin-Juillet 2015

### SOMMAIRE

<b>EDITO</b> .....	<b>2</b>
<b>QUELQUES NOUVELLES DES COOPERATIVES AGRICOLES</b> .....	<b>3</b>
Le lait et la transformation .....	3
La viande- Le poisson .....	4
Le Sucre.....	4
Le Vin.....	5
Les Céréales .....	5
Divers secteurs .....	5
Coopératives Polyvalentes .....	5
<b>INFORMATIONS ECONOMIQUES CONJONCTURELLES DANS LE SECTEUR AGRO ALIMENTAIRE</b> .....	<b>7</b>
Dans le secteur des productions animales .....	7
Dans le secteur des productions végétales .....	8
Divers agro-alimentaire .....	8
Quelques chiffres clés .....	8
Interprofessions .....	9
<b>ETUDES DE FILIERES</b> .....	<b>10</b>
<b>QUESTIONS/REPONSES</b> .....	<b>11</b>

*Siège Administratif d'Unagri*

16 avenue de Messine 7500 PARIS

Téléphone 01.44.77.82.25

Télécopie 01.44.77.86.55

e-mail: cecile.deveze@unagri.fr

## *EDITO*

Madame, Monsieur

A la lecture de ce numéro vous constaterez que l'activité des Coopératives Agricoles est toujours aussi dense. La consolidation et la structuration de certains secteurs (Lait/Volaille/Sucre) se poursuit ce qui confirme la capacité des groupes coopératifs à mettre en œuvre des stratégies adaptées à l'évolution des marchés.

Dans ce numéro vous lirez également que le Bio, qui pouvait être considéré il y a quelques années encore comme une activité marginale, commence à prendre une part non négligeable dans le secteur agro-alimentaire et atteint désormais 5Mds de Chiffre d'affaires en constante croissance.

Enfin une rubrique vous permettra de prendre connaissance des réponses faites aux questions techniques des membres.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro.

Bien confraternellement

Pour le conseil d'administration  
Philippe FOURQUET

## QUELQUES NOUVELLES DES COOPERATIVES AGRICOLES...

### *Le lait et la transformation*

- La coopérative Isigny Sainte-Mère finit l'année 2014 avec un CA à 288M€ (+10%) et avec un résultat net de 3M€, dans un contexte économique délicat : embargo russe, chute des cours beurre-poudre et la baisse des prix de ventes des fromages à pâte molle. La coopérative a réalisé 49% de son CA en dehors de ses frontières (soit 142M€).
- Le groupe coopératif laitier Even (2,2Md€ de CA dont 60% dans le lait avec Laïta) vient d'absorber l'Armoricaine laitière. Laïta exploite maintenant sept usines, plus Lorco (dernier site associé du groupe, propriété de la coopérative de Saint Yvi). L'Armoricaine laitière fabrique des yaourts à boire (10.000T), du lait ribot, ainsi qu'un fromage italien : le fromagio.
- La fromagerie des Monts du Cantal vient de s'installer à Pierrefort ; cette restructuration correspond à un investissement de 5M€. L'entreprise fait le pari du développement dans une spécialité qu'elle maîtrise depuis sa création en 1928 : la fabrication de fromages au lait cru, cantal AOP et tomme de montagne notamment. Avec 11 à 12 millions de litres de lait collectés chaque année auprès de 70 producteurs adhérents à la coopérative fromagère de Planèze, l'entreprise transforme 6 millions de litres de lait cru, dont 3,5 millions en lait cru haut herbage.
- Sodiaal a annoncé le 18 juin dernier un CA de 5,4 Md € en 2014, année d'intégration de 3A. Le DG de Sodiaal table à l'horizon 2020 sur une croissance de 8% de ses volumes et de 15% de son CA. La coopérative poursuit son plan d'investissement qui atteindra 600M€ au total entre 2015 et 2020.
- La FNCL (Fédération Nationale des Coopératives Laitières) a présenté les résultats du 1<sup>er</sup> baromètre économique de la coopération laitière.  
Depuis 2010, on observe une consolidation des coopératives laitières. Le poids des coopératives dans la filière laitière est croissant : 35.000 points de collecte, 56.000 associés coopérateurs, 20.000 salariés, 10,7 Mrds de litre de lait transformés en 2014 (9 Mrds en 2010) soit 45% de la filière. La coopération laitière est présente sur l'ensemble du territoire, pèse 14,5Mrds d'euros soit 53% de la filière. 15% des coopératives laitières ne produisent que des PGC et 10% que des produits agroalimentaires intermédiaires ou des ingrédients.  
96% des coopératives laitières ont une activité à l'international (contre 42% en 2010).

Plus d'informations : [http://www.fncl.coop/sites/default/files/fncl\\_cp\\_les\\_cooperatives\\_laitieres\\_face\\_a\\_la\\_volatilite\\_-\\_23042015.pdf](http://www.fncl.coop/sites/default/files/fncl_cp_les_cooperatives_laitieres_face_a_la_volatilite_-_23042015.pdf)

## *La viande- Le poisson*

- Le groupe coopératif Terrena et la société financière Sofiprotéol entrent en négociation exclusive pour acheter la participation de 52,5% de D&P dans le volailler Doux, dans le but de « bâtir un groupe franco-français de dimension européenne, 5<sup>ème</sup> acteur européen de la volaille ».
- Les coopératives Cobiporc (près de 2000 éleveurs adhérents et Amélis Porc-Evolution (133 M€ de CA) ont annoncé hier la création au 1<sup>er</sup> juillet d'une entité commune : YXIA. Cette nouvelle coopérative réunira leurs activités de génétique porcine et permettra de créer une entité autonome, N°1 de la reproduction porcine en France.

## *Le Sucre*

- Tereos en chiffres : (exercice comptables 2014-2015) :
  - ✓ 12.000 associés coopérateurs, 24.000 salariés, 43 sites industriels.
  - ✓ CA : 4,3 Md€ (en recul de 8%), qui se répartit ainsi : 48% sucre (betterave, canne), 18% Alcool/éthanol, 10% amidons et autres dérivés, 12% co-produits, 12% autres (dont énergies)
  - ✓ 2<sup>ème</sup> producteur mondial de protéines de blé, 2<sup>ème</sup> sucrier au Brésil, 3<sup>ème</sup> groupe sucrier mondial
  - ✓ Production : 3,9 Mt sucre, 2,1Mt amylacés, 1,9 Mm<sup>3</sup> Alcool et éthanol

Le groupe coopératif Tereos, 1<sup>er</sup> fabricant français de sucre, a annoncé avoir l'approbation des actionnaires du groupe britannique Real Good Food, propriétaire du distributeur de sucre Napier Broxn Sugar, pour acquérir ce dernier. Par cette opération, Tereos s'ouvre ¼ du marché du sucre au Royaume-Uni. Cette ouverture est stratégique dans la perspective de la fin des quotas sucriers en 2017. Tereos compte ainsi augmenter sa production de 15 à 20% (entre 400.000 et 500.000 tonnes supplémentaires).

Tereos investit dans la valorisation de la biomasse et dans la chimie verte. Il a ainsi démarré une unité de méthanisation de vinasses en septembre 2014 en République Tchèque. A la suite des essais de pré-industrialisation de production de bioéthanol de 2<sup>nd</sup> génération, Tereos va construire en 2016 un prototype industriel dans son usine de Bucy-le-Long. Enfin Tereos vient de signer des accords avec le hollandais Avantium permettant de produire des bioplastiques (PEF).

- Cristal Union (1,8 milliards d'€ de CA), 4<sup>ème</sup> transformateurs de betteraves de l'UE, et Global Bioenergies ont annoncé la création d'une société commune : IBN-One (SA au capital de 1 M€), qui a pour objet la construction et l'exploitation, en France, de la première usine de conversion de ressources renouvelables en isobutène.

## *Le Vin*

- 11 caves coopératives de différentes régions françaises ont présenté Marques&Coop, un club destiné à promouvoir auprès du grand public les marques de la coopération. Les caves membres de Marques&Coop sont : Agamy, Cellier des Princes, Chassenay d'Arce, Estandon vigneron, Loire Propriétés, Ortas-Cave de Rasteau, Sieur d'Arques, UDP Saint Emilion, Union des Vignerons de l'île de Beauté, UVICA et Vinovalie.
- InVivo a annoncé la création d'un pôle d'activité : In Vivo Wine. Après avoir acquis 78% des parts du négoce bordelais Cordier Mestrezat grands crus (40 M€ de CA), le pôle vient de reprendre 100% de la société de négoce de vin en vrac Vignobles du soleil (35 M€ de CA). Pour l'instant InVivo parle d'un partenariat stratégique avec Vinadeis (268M€ de CA, 1<sup>ère</sup> coopérative viticole de France). L'objectif d'InVivo serait d'atteindre 500 millions d'euros de CA à 5 ans et 1 milliard à dix ans.

## *Les Céréales*

- Les coopératives La Flandre (250.000T de céréales, 120M€) et Noriap (1,27MT, 596M€ de CA) vont collaborer au sein d'une union afin de développer des synergies et améliorer leurs performances. Cette Union Flandre Picardie (UFP) sera opérationnelle au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

## *Divers secteurs*

- Le groupe coopératif CAM (Coopérative agricole de la Mayenne) reprend la SAS Dutertre (négoce agricole, à Ampoigné 53). La SAS Dutertre collecte aujourd'hui 45.000T/an (sur 5 sites)
- Le groupe CECAB (à Theix, 56) a changé de nom et s'appelle aujourd'hui Groupe d'Aucy. En 2014, le groupe a réalisé un CA de 1,5 Md € (dont 16% à l'exportation), en recul de 21%. Le modèle économique du groupe repose sur 4 métiers : les activités traditionnelles agricoles (28,7% du CA), l'appertisé avec d'Aucy Long Life (35% du CA avec 524,5 M€ de vente), la viande (28% du CA) et les oeufs-snacking (12% du CA). Le groupe propriétaire de la marque d'Aucy a investi l'an passé 48M€, pour 75% dans les usines d'Aucy long life.

## *Coopératives Polyvalentes*

- Un point sur le groupe coopératif Agrial (source Les Marchés) : en 2014 Agrial a réalisé un CA de 4,2 Mrds € (+ 8,5% dont 5,5% de croissance externe et 3% de croissance organique). L'Ebitda s'élève à 160 M€ (+12,6%) et le résultat net s'établit

à 44 M€. La dette est réduite à 2,5 fois l'Ebitda contre 2,9 en 2013. L'arrivée d'Unigrains et de Sofipar au capital de la holding agro-alimentaire Agrial Entreprise porte les fonds propres à plus de 700 M€ (635 M€ en 2013). La fusion avec Coralys a permis d'augmenter le nombre d'adhérents : 12 000 actifs (+2000) pour 12 000 salariés. Pour les années à venir le groupe ambitionne un Ebitda à 200 M€.

Répartition du CA d'Agrial par activités : Lait (32%), Amont (25%), Légumes (21%), Volailles et viandes (7%), Distribution rurale (7%), Boissons (5%), Machinisme (2%) et Semences (1%)

Le groupe a su se montrer innovant : dans le secteur du cidre (création de cidres à destination des femmes et des jeunes), lancement avec Agrilait de Mon Lait de Normandie (une marque locale)

- Rapprochement Agrial/Eurial

Le rapprochement annoncé en janvier 2013 entre Agrial et Eurial (qui avait été repoussé faute d'accord entre les parties) est de nouveau d'actualité. Le protocole a été signé le 30 juin dernier. Dans un premier temps les deux coopératives vont rassembler leurs activités industrielles laitières au sein d'une nouvelle entité (prévu à l'automne). Une fusion des deux coopératives interviendra en juin 2016, le nouvel ensemble pèsera près de 5,3 Mds€ en CA et sera le numéro 2 des coopératives sur le marché du lait en France, derrière Sodiaal-Yoplait et devant Laïta.

## **INFORMATIONS ECONOMIQUES CONJONCTURELLES DANS LE SECTEUR AGRO ALIMENTAIRE**

### **Dans le secteur des productions animales**

- La commission européenne a proposé de nouvelles limitations de pêche du bar pour prévenir l'extinction qui menace cette espèce, dont les pêcheurs français réalisent le plus gros des captures. Les mesures consistent en des plafonds de capture mensuels par bateau. Les mesures devront être validées par les ministres européens de la pêche. La commission préconise aussi d'étendre à toute la flotte de pêche européenne l'interdiction de pêcher au large de l'Irlande (actuellement applicable aux irlandais). L'ICES (conseil international pour l'exploration de la mer) recommande en effet de réduire de 80% les prises de cette espèce en 2015 dans la Manche et en Mer du Nord.
- La ministre de l'écologie a présenté le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (qui sera débattu au sénat en juillet). Le plan de préservation des abeilles, vise à enrayer la perte de pollinisateurs grâce à la promotion de « bonnes pratiques ».
- FranceAgriMer a publié en mai 2015 une décision précisant les modalités de mise en œuvre du fonds d'allègement des charges (FAC) à destination des agriculteurs réalisant une production de porcs les plus endettés et affectés par la détérioration de la situation de marché du porc. L'aide globale est de 5M€, sera attribuée selon un certain nombre de critères et comprise entre 500€ et 15 000€.
- Lactalis a racheté AK Gida, 1<sup>er</sup> groupe laitier de Turquie qui collecte 1 milliard de litres de lait.
- L'autorité de la concurrence vient de sanctionner une entente dans le secteur de la volaille : 15,2 M€ d'amendes contre les industriels pour des faits qui se sont déroulés entre 2000 à 2007. LDC paye 1/3 de l'amende, Arrivé 4M€, et gastronome 2M€. L'autorité s'est montrée relativement clémente prenant en compte les hausses du prix du céréales en 2006 et 2007 et a exigé la naissance d'une interprofession pour mieux gérer la filière.
- Carrefour lance une filière de porcs élevés sans antibiotiques. Carrefour a signé un partenariat avec la coopérative Fipso et une vingtaine d'éleveurs du sud-Ouest. Les porcs seront donc élevés sans antibiotiques après sevrage et sans OGM.
- Le volailler Doux va recevoir 5M€ de la banque publique d'investissement pour rénover ses sites implantés en France. Cette modernisation concerne 3 abattoirs, 1 usine de produits élaborés, 2 couvoirs et 2 usines d'aliments. Au total Doux a prévu d'investir 100M€ pour ses sites sur 10 ans.
- Les experts des Etats membres de l'UE ont accepté le compromis que leur avait soumis le parlement européen sur la révision de la législation sur les nouveaux aliments.
- Casino se lance dans l'intégration de son approvisionnement dans la filière volaille. Casino vient d'acheter une usine de découpe et de conditionnement de volailles à Luché-

Pringé (Site sarthois de Gastronomes). L'accord porte sur la reprise du site dédié à la découpe de dindes et de poulets ainsi que sur l'approvisionnement du site en volailles standard et certifiées par les éleveurs de Terrena.

Le site d'une capacité de 10 000T sera intégralement dédié à la fourniture de volailles pour les marques du groupe Casino (50% des découpes en standard sous ses marques distributeurs et 100% de ses découpes en certifié).

## ***Dans le secteur des productions végétales***

➤ Les AOP pêches-nectarines et abricots ont fusionné. L'entité ainsi formée rassemble 37.000 entreprises adhérentes pour un potentiel de production de 140.000T en pêches nectarines et 60.000 T en abricots.

## ***Divers agro-alimentaire***

➤ Iglo va être racheté par Nomad qui va devenir Nomad Foods pour une somme de 2,6 Mrds €. Iglo est basé au Royaume Uni, compte 2 800 employés, 4 usines et 5 grands centres de distribution en Europe.

➤ Le conseil d'administration d'Eurex Allemagne et le bureau d'Eurex Zurich AG ont décidé de mettre fin aux six contrats de marchés à terme agricoles : pomme de terres pour l'industrie (FEPP), porc (FHOG), porcelet (FPIG), beurre (FBUT), lait écrémé en poudre (FSMP) et poudre de lactosérum (FWHY) sur Eurex Exchange à partir du 8 mai à la clôture du marché.

➤ Google et 2 investisseurs en capital risque ont annoncé qu'ils allaient investir 15 M\$ au sein de FBN, une entreprise technologique américaine qui aide des fermiers à mutualiser des données sur les récoltes à venir, pour ensuite les partager entre cultivateurs. FBN a été créée il y a un an et aide les agriculteurs en analysant le temps et l'état des sols ainsi que d'autres données.

## ***Quelques chiffres clés***

➤ Source LSA:

Le **poids économique de l'agro-alimentaire** reste à un niveau élevé. Le CA et l'emploi se maintiennent. Les leaders sont puissants tout comme quelques belles entreprises de taille intermédiaire.

Un certains nombres de points restent à consolider :

- 2 entreprises françaises sur 10 exportent (contre 8/10 en Allemagne)
- 15 789 entreprises, 2 618 entreprises de plus de 20 salariés
- 492 697 emplois directs, 2,52 millions d'emplois induits

- CA : 157,6 Mrds €, évolution -0,7%
- solde commercial : 7,8 Mrds € (en baisse de 7,9%)
- poids des exportations : 43,3 Mrds €, poids des importations : 35,5 Mrds €
- masse salariale : 13Mrds €
- valeur ajoutée : 30 Mrds €, contribution fiscale 4 Mrds €.

### ➤ L'INAO en chiffres

L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) fête cette année ses 80 ans d'existence. Cet institut, unique au monde, a tracé la voie des appellations d'origine contrôlée, suivie de près par 50 états aujourd'hui. L'occasion de donner quelques chiffres (source INAO):

- au 1er janvier 2015 on dénombre 97 AOP, 122 IGP (plus de la moitié en produits carnés), 437 Label Rouge (dont plus de 250 dans les filières viandes, volailles, charcuteries et salaisons), 376 AOP vins, 75 IGP Vins
- 1107 dossiers validés, 139 dossiers AOP et IGP enregistrés en 19 ans
- CA approximatif : 18 milliards d'euros tous produits confondus (hors Bio)

➤ **Croissance du Bio** : fin 2014 ce marché en croissance de 10%, atteint 5 milliards d'euros de CA. Selon le dernier baromètre de l'agence bio, 90% des français en consomment occasionnellement, 62% au moins une fois par mois. Seuls 12% déclarent ne jamais en consommer contre 25% en 2013 et 46% en 2003. 80% achètent des produits bio en GMS (la moitié des ventes bio), 25% dans les magasins spécialisés (environ 1/3 des ventes), 29% sur les marchés, 20% à la ferme et 18% chez les artisans commerçants. La crèmerie reste la catégorie bio la plus importante en GMS avec un CA de 769,8 M€ et +6,6% en valeur. Les autres segments se développent fortement (produits apéritifs +22,6%, boucherie libre-service +17,6%, conserves de légumes +13,6%). Le principal frein vient de la production qui ne suit pas cette demande : en 2014 la consommation a augmenté de 9%, la production bio seulement de 4%.

En 2013, la transformation bio représentait 3Mrds€(+14%) soit 2% de l'agro-alimentaire.

A l'exportation, les ventes représentent 7% de la production bio totale contre 28% pour l'industrie agro-alimentaire.

Pour approfondir :

<http://www.agencebio.org/actualites/la-bio-se-developpe-sur-tous-les-fronts>

## Interprofessions

Terres Univia est une nouvelle interprofession dans le secteur des protéines végétales. Elle réunit l'interprofession des graines oléagineuses : Onidol et celle des graines protéagineuses : Unip. Sa mission est de conforter l'indépendance du pays dans ces 2 secteurs pour l'alimentation humaine et animale. La France est autosuffisante en huiles mais pas en protéines végétales (50% d'indépendance). Le but est donc de faire collaborer les familles professionnelles des 2 filières (semenciers, agriculteurs, organismes de stockeurs, transformateurs et fabricants d'aliments du bétail. Parallèlement les centres techniques des oléagineux et des protéagineux s'unissent dans une nouvelle structure Terres Inovia.

## *ETUDES DE FILIERES*

- ✓ **Impact de la crise économique sur la consommation de viandes et évolutions des comportements alimentaires (FranceAgriMer)**

<http://www.franceagrimer.fr/content/download/38713/357409/file/SYN-VIA-21-impact%20crise%20conso%20viande%20comportement-2015.pdf>

Résumé : Depuis 1998, la consommation française de viandes baisse de manière continue pour atteindre 86 kgec/hab. en 2014. La crise économique semble avoir accentué ce repli.

Dans ce contexte, cette synthèse a pour objectif d'apporter un éclairage sur les conséquences de la crise sur la consommation de viandes des ménages français et sur les différences d'évolution constatées au sein même de l'agrégat viandes. En effet, ce dernier regroupe des produits divers aussi bien en termes d'usages, que de prix ou de niveau d'élaboration. En première partie, l'étude présente une évaluation de la consommation par bilan de viandes au niveau européen, pour situer la France par rapport à ses principaux voisins. L'évolution sur 10 ans des structures de consommation entre produits est étudiée; une comparaison avant et pendant la crise économique de l'évolution des quantités des différents produits carnés achetées par les ménages français est effectuée afin de mesurer l'effet de la crise. Les changements de comportement alimentaire sont enfin évoqués afin de mieux comprendre la baisse de consommation de viandes.

- ✓ **Observatoire financier des entreprises agricoles agroalimentaires (Crédit Agricole)**

[http://etudes-economiques.credit-agricole.com/medias/Observatoire4\\_mai15\\_v2.pdf](http://etudes-economiques.credit-agricole.com/medias/Observatoire4_mai15_v2.pdf)

- ✓ **Panorama de la fin des quotas laitiers Européens : une nouvelle ère pour la filière française, étude COFACE**

Depuis la mise en place des quotas laitiers en 1984, jusqu'à la fin effective de ces derniers en 2015, la production laitière a connu de nombreuses réformes. Après avoir régulé le marché pendant plus de 30 ans, les quotas laitiers ont disparu le 1er avril dernier. Certains considèrent que la fin des quotas est une opportunité de produire plus. D'autres sont inquiets et craignent qu'une éventuelle surproduction européenne entraîne une forte baisse des prix. Tout cela dans un contexte concurrentiel important.

Dans ce panorama dresse un état des lieux du marché du lait dans le monde et en Europe et s'intéresse plus particulièrement au cas français. Les producteurs sont-ils suffisamment robustes et préparés à la fin des quotas ? Quels sont les risques et les conséquences inhérents à la libéralisation du marché du lait ? En quoi la levée des quotas peut-elle être considérée comme bénéfique pour les producteurs ?

L'étude est disponible sur ce site :

<http://www.coface.fr/Actualites-Publications/Publications/Fin-des-quotas-laitiers-europeens-une-nouvelle-ere-pour-la-filiere-francaise>

## **QUESTIONS/REPONSES**

*Quelles sont les règles applicables à la déductibilité des intérêts versés par les filiales de groupes coopératifs à leur maison mère coopérative ?*

- Tout d'abord il faut rappeler **les règles applicables aux coopératives en ce qui concerne les produits financiers qu'elles perçoivent des filiales commerciales dont elles assurent le financement via des comptes courants.**

En application des dispositions relatives aux coopératives (BOI-IS-CHAMP-30-10-10-30 n° 150 et BOI-IS-CHAMP-30-10-10-40-20120912 n° 270) les produits financiers, correspondant aux intérêts sur avances faites aux filiales, sont exonérés d'impôt sur les sociétés sous réserve du respect de 2 conditions cumulatives ;

- une échéance de l'avance au plus égale à trois mois,
- une liquidité de l'avance garantie par tout moyen permettant d'en obtenir le remboursement à tout moment (sous préavis d'un mois maximum)

La coopérative doit être en mesure d'apporter la preuve au moyen d'une documentation appropriée que ces deux conditions sont réunies.

Si la coopérative n'était pas en mesure d'apporter cette preuve pour l'une de ces deux conditions, dans ce cas, les intérêts facturés à la filiale seraient taxables. La charge financière que la coopérative supporterait au titre de l'emprunt contracté pour financer ces avances serait dans ce cas fiscalement déductible. Bien sûr la coopérative devra, pour opérer cette déduction, être en mesure d'apporter la preuve que la ressource perçue au moyen des emprunts a bien servi au financement des avances faites à ses filiales.

- Ensuite il convient d'examiner **le traitement fiscal des charges financières supportées par les filiales de la coopérative agricole au titre des intérêts facturés par la coopérative agricole.**

Aux termes de l'article 212-I du CGI, les intérêts afférents aux sommes laissées ou mises à disposition (1) d'une entreprise par une entreprise liée, directement ou indirectement, au sens du 12 de l'article 39 du CGI (2), sont déductibles :

a) Dans la limite de ceux calculés d'après le taux prévu au premier alinéa du 3° du 1 du même article 39 (3) ou, s'ils sont supérieurs, d'après le taux que cette entreprise emprunteuse aurait pu obtenir d'établissements ou d'organismes financiers indépendants dans des conditions analogues (ancien I de l'article 212 du CGI),

b) Et, sous réserve que l'entreprise débitrice démontre, à la demande de l'administration, que l'entreprise qui a mis les sommes à sa disposition est, au titre de l'exercice en cours, assujettie à raison de ces mêmes intérêts à un impôt sur le revenu ou sur les bénéfices dont le montant est au moins égal au quart de l'impôt sur les bénéfices déterminé dans les conditions de droit commun (nouveau introduite par l'article 22 de la loi de finances pour 2014).

Autrement dit, les intérêts versés par une entreprise soumise à l'IS à une entreprise liée qui n'est pas assujettie à raison de ces mêmes intérêts à une imposition d'un montant au moins égal au quart de celle déterminée dans les conditions de droit commun (soit 8.33 % correspondant à 25 % x 33.1/3 %), ne sont plus déductibles.

- **En conclusion**, lorsque les coopératives effectuent, auprès de leurs filiales, des placements de trésorerie, dont l'échéance est au plus égale à 3 mois et la liquidité est garantie par tout moyen permettant d'en obtenir le remboursement à tout moment, sous préavis d'un mois maximum, les intérêts sont exonérés au niveau de la coopérative. Dans cette hypothèse, les intérêts afférents aux sommes laissées ou mises à disposition des filiales ne sont pas déductibles des bénéfices imposables des filiales. Les placements de trésorerie dont l'échéance est supérieure à 3 mois, effectués par les coopératives auprès de leurs filiales, ne sont pas concernés par l'article 22 de la loi de finances pour 2014, puisque les intérêts y afférents sont taxés à l'IS dans les conditions de droit commun au niveau de la coopérative.

Par Philippe FOURQUET

(1) Par sommes laissées ou mises à la disposition, il convient d'entendre non pas, restrictivement, les seuls apports de fonds consentis par les associés mais, plus généralement, le montant de toute créance sur la société détenue par ces derniers (BOI-BIC-CHG-50-50-10, n° 40).

(2) Des liens de dépendance sont réputés exister entre deux entreprises :

a- lorsque l'une détient directement ou par personne interposée la majorité du capital social de l'autre ou y exerce en fait le pouvoir de décision,

b- lorsqu'elles sont placées l'une et l'autre, dans les conditions définies au a, sous le contrôle d'une même tierce entreprise.

(3) Taux égal à la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts à taux variable aux entreprises